



Union  
syndicale  
**Solidaires**

# Communiqué de presse

Paris, le 11 juin 2020

## Écologie dans les programmes scolaires : SUD éducation dénonce le double-jeu de Blanquer

Le ministère de l'Éducation nationale tente de verdir son image pour faire semblant de répondre aux attentes de la jeunesse, mais les réponses ne répondent pas aux enjeux écologiques.

Le projet du ministère présenté au Conseil Supérieur de l'Éducation du 11 juin 2020 concernant le renforcement des enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable est bien décevant pour tous ceux et toutes celles qui en appellent à des mesures concrètes face à la crise écologique.

En focalisant son attention sur le développement durable ou l'éco-citoyenneté, cela évite soigneusement de pointer les responsables de la crise écologique et climatique que traverse la planète, ainsi que le caractère systémique de ces dégradations, conséquences de l'action des capitalistes et de leur course aux profits. Au contraire, il faudrait rompre avec la logique productiviste : arrêter la course irrationnelle à la croissance et partir de la satisfaction des besoins sociaux notamment en sortant du consumérisme par la publicité et l'obsolescence programmée et en cessant le pillage et l'exploitation des populations des pays des « Suds ».

Les annonces du Ministre Blanquer au sujet du "tout numérique" viennent confirmer nos craintes d'un simple verdissement des programmes scolaires sans remise en cause du soutien du ministère de l'Éducation nationale aux industries polluantes (les grosses firmes polluent plus que la plupart des pays). Le numérique a un coût environnemental important : en 2015, celui-ci correspond à 10% de la production électrique mondiale et cette consommation augmente de 9% par an. À la consommation des centres de donnée, s'ajoute le coût environnemental énorme des ordinateurs personnels, smartphones, tablettes et autres appareils qu'il faut renouveler régulièrement.

**SUD éducation revendique par ailleurs la mise en œuvre de solutions logicielles libres hébergées en France sur des serveurs sous le contrôle complet de l'institution.**

Fédération SUD  
Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,  
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



Cette école du numérique ultra polluante promue par le Ministre Blanquer contraste avec le verdissement des programmes et les annonces concernant les dispositifs favorisant l'éco-citoyenneté. Il est urgent d'étendre à tous les programmes scolaires de la maternelle à l'université la formation aux enjeux de la crise environnementale en développant un enseignement critique et pluridisciplinaire.

**Pour les programmes scolaires, SUD éducation revendique :**

- **un plan de formation renforcé dans l'artisanat, l'agriculture avec l'inscription dans le cursus obligatoire en lycée agricole de la formation à l'agriculture biologique notamment**
- **dans les filières du bâtiment renforcer la formation à la rénovation énergétique, à l'isolation du bâti, matériaux écologiques, énergies renouvelables, etc ;**
- **une véritable prise en compte de la question écologique dans les programmes scolaires afin que ceux-ci permettent d'étudier l'impact du capitalisme et de ses structures sociales, et ne se contentent pas d'injonctions au changement des comportements individuels.**

**Dans le secteur de l'éducation, SUD éducation revendique :**

- **réalisation de bilan énergétique et plan d'isolation des bâtiments. Réduction des consommations énergétiques et en eau.**
- **des outils pour mettre en place la diminution de la production de déchets et d'usage du plastique, et leur recyclage s'ils ne sont pas évitables.**
- **l'approvisionnement par des filières locales et bio dans la restauration scolaire ; réduction de la consommation des produits animaux (les élevages ont plus d'impact que les cultures).**
- **des recrutements massifs de titulaires remplaçant-e-s dans les premier et second degrés afin de limiter leurs déplacements.**
- **la prise en compte des risques environnementaux par les CHSCT et notamment une véritable campagne de désamiantage des établissements scolaires dans le cadre de l'application du Plan amiante relancé en 2016 et une prise en charge des personnels exposés avant 2021.**